

Rapport conjoint - Numéro Spécial Octobre 2003



NORD-KATANGA
**Attaques délibérées contre la
population civile**

Liste des abréviations

AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
ANR	: Agence Nationale des Renseignements
APR	: Armée Patriotique Rwandaise
ASADHO	: Association Africaine de défense des Droits de l'Homme
AT	: Administrateur du Territoire
ATA	: Administrateur du Territoire Adjoint
CDD	: Commissaire de District
CDDA	: Commissaire de District Adjoint
CDH	: Centre des Droits de l'Homme et du droit humanitaire
Cdt	: Commandant
CPCO	: Communauté Pentecôtiste au Congo
CPEA	: Chef de Poste d'Encadrement Administratif
CPI	: Cour Pénale Internationale
CVDHO	: Commission de Vulgarisation des Droits de l'Homme et de Développement
DGM	: Direction Générale des Migrations
EM	: Etat-Major
FAC	: Forces Armées Congolaises
FAP	: Forces d'Auto-défense Populaire
LDK	: Laurent Désiré Kabila
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNC	: Police Nationale Congolaise
PPRD	: Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement
QG	: Quartier Général
RCD	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	: République Démocratique du Congo
RFI	: Radio France Internationale
RTNC	: Radio Télévision Nationale Congolaise
UFERI	: Union des Fédéralistes et Républicains Indépendants

I. SOMMAIRE

La partie de la province du Katanga que constitue le Nord-Katanga est devenue depuis plusieurs années un foyer des conflits très violents entre plusieurs groupes armés. Le cycle de violences actuel, qui s'est intensifié depuis le début de la deuxième guerre de 1998 a déjà fait plusieurs centaines de morts, des milliers de déplacés et d'énormes dégâts matériels.

A partir du mois d'août 2001, des centaines de maisons appartenant aux paysans ont été incendiées et des milliers d'habitants ont été contraints de fuir. Alors que les autorités compétentes régulièrement informées n'ont accordé qu'une attention très négligeable à ces événements, les massacres comparables en violences et en conséquences à la situation de l'Ituri se sont poursuivis dans le Nord-Katanga, loin de l'attention des médias.

Sur base des informations recueillies, les organisations des droits de l'homme, auteurs de ce rapport, estiment qu'au moins cinq mille maisons ont été pillées et incendiées; plus d'une centaine des civils sont morts à la suite du bombardement et des tirs des Forces Armées Congolaises à Ankoro au mois de novembre 2002.

Des crimes similaires ont été commis dans le territoire de Malemba N'Kulu par des forces d'auto-défense May-May organisées par les autorités, qui ont commis plusieurs centaines de meurtres, des viols et des actes aussi inhumains comme les mutilations et le cannibalisme, une pratique censée augmenter l'invulnérabilité à ceux qui s'y livrent et inspirer la terreur à leurs adversaires.

Ces milices dites May-May ont recruté en leur sein des enfants de moins de quinze ans, les soumettant aux risques du maniement des armes après une initiation au fétichisme. Dans une déclaration à Radio France Internationale mercredi 24 septembre 2003, le gouverneur de la province du Katanga, Aimé Ngoy Mukena a affirmé que les milices dites May-May constituent un phénomène qui a emporté presque tous les jeunes de 12 à 20 ans.

Ces milices ont pillé et incendié nombre de maisons notamment à Mukanga au mois de mai et à Mangi, Pungwe, Nkana et Kadia au début de septembre 2003.

Des milliers des personnes ont été contraintes de fuir la violence des milices qui se vengeaient contre la mort d'un des seigneurs de guerre, « le général » Kabale tué le 13 mai 2003 par la population.

Dans le territoire de Kabongo, un certain Chinja-Chinja (mot swahili signifiant « égorgueur » ou « charcutier ») et Bakanda Bakoka (l'« Intraitable » ou l'« Irréductible ») font régner la terreur en contraignant la population à assister à des égorgements humains et à l'anthropophagie.

Les auteurs de tous ces crimes n'ont jamais été punis, selon les enquêtes de l'ASADHO, du CDH et de la CVDHO ; les autorités n'ont mené aucune enquête sur les abus décrits dans ce rapport et n'ont tenu pour responsable aucun de leurs auteurs. Le soutien politique et militaire en provenance de certaines autorités politiques, administratives et militaires a entretenu ces crimes et encouragé la formation d'autres milices. Les structures traditionnelles de l'autorité de l'Etat au niveau local se sont effondrées au bénéfice de ces milices qui font la police et maintiennent l'« ordre ».

Les graves violations des droits de l'homme dans le Nord -Katanga ont, à ce jour, été largement ignorées par la communauté internationale, négligées ou tues à dessein par les autorités compétentes congolaises.

Le présent rapport intitulé « **Nord Katanga : Attaques délibérées contre la population civile** » est le résultat d'un travail d'équipe réalisé conjointement par les trois organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme congolaises présentes au Katanga :

- L'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO (qui est organisée au plan national et a des représentations provinciales);
- Le Centre des Droits de l'Homme et du droit humanitaire, CDH ;
- La Commission de Vulgarisation des Droits de l'Homme et de Développement, CVDHO.

Les enquêtes ont été menées de mai à fin juillet 2003 pour couvrir les événements datant du début 2002 à septembre 2003, date de la rédaction du rapport. Les trois organisations ont eu des entretiens avec de nombreuses victimes ou parents des victimes, recueilli les déclarations de plusieurs témoins et des agents de l'administration locale et provinciale et interrogé les représentants des groupes armés. Elles ont également accédé aux rapports et documents officiels transmis aux autorités militaires et gouvernementales aux niveaux provincial et national ou écrits à la demande de ces autorités. Les entretiens ont été conduits pendant trois mois à Lubumbashi et dans plusieurs localités des territoires de Bukama, Malemba-Nkulu, Kabongo et Manono au Nord Katanga.

II. INTRODUCTION

Depuis près de cinq ans, la partie nord de la province du Katanga est en proie à un cycle de violences caractérisées notamment par des exécutions extrajudiciaires, viols, pillages, incendies intentionnels des maisons, massacres et actes de cannibalisme.

Ces actes ont fait l'objet de plusieurs dénonciations auprès des autorités compétentes sans que ces dernières n'aient songé à y apporter des solutions adéquates. Par contre, les informations persistantes recueillies auprès des témoins et des survivants des massacres ont fait état d'une collaboration très étroite entre d'une part les autorités de l'Etat aux niveaux local, provincial et national et, d'autre part, ces groupes armés agissant comme des organisations criminelles.

Il résulte des enquêtes des trois organisations que pour faire face aux attaques des mouvements rebelles et de leurs alliés rwandais et burundais déclenchées en août 1998 des populations autochtones furent recrutées par le gouvernement et organisées en milices appelées « Forces d'Autodéfense Populaires » (FAP). Des armes et équipement militaires leur furent distribués, afin de freiner l'avancée des forces rebelles dans le Nord-Katanga. Les FAP se sont ainsi organisées avec le soutien des autorités et se sont fait appeler May-May.

En 1999, la guerre a fait place aux négociations politiques, les milices ont été abandonnées au profit des forces régulières ; cet état de chose est l'une des causes des conflits déplorés particulièrement à Ankoro entre les deux forces, les FAC et les FAP/May-May.

Lors de la reprise des hostilités en 2000, dans le territoire de Tanganyika (Kalemie) et le Haut-Katanga (Mpweto), les milices sont revenues dans la bonne grâce du gouvernement. Elles ont bénéficié d'une assistance financière et logistique qui avait permis d'arrêter la progression du RCD à la rive gauche du fleuve Congo épargnant l'axe entre la cité de Ankoro et le territoire de Malemba-N'Kulu qui longe le fleuve.

La reprise des négociations politiques en Afrique du sud a été à la base une fois de plus du relâchement dans les relations entre les milices et le gouvernement. Les milices se sont retournés contre les forces régulières d'abord et contre la

population civile ensuite causant les violations des droits de l'homme tant décriées dans le présent rapport.

Les enquêtes révèlent qu'outre son caractère de revendication à une reconnaissance de leur statut vis-à-vis des institutions politiques de la transition, les attaques des milices dites May-May s'inscrivent dans une politique générale d'entretien d'insécurité pour des stratégies de positionnement politique de certains acteurs politiques originaires de la région concernée.

En rendant public ce rapport, les trois ONG cherchent à :

- faire la lumière sur des faits que de nombreux acteurs cherchent à jeter dans l'ombre ;
- attirer une fois de plus l'attention des autorités compétentes ainsi que de la communauté internationale sur la gravité des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans la région du Nord-Katanga ;
- dénoncer l'implication de certaines autorités civiles et militaires dans l'entretien de la situation et la persistance des massacres ;
- inviter le gouvernement actuel à prendre des mesures urgentes pour que les auteurs de ces massacres soient traduits en justice devant un mécanisme indépendant et que les nombreuses victimes soient indemnisées.

III. Conflits armés et massacres au Nord Katanga

A. Présentation géographique de la zone des conflits

La République Démocratique du Congo (RDC) compte onze provinces : la ville de Kinshasa qui a un statut particulier de province ; le Bandundu, le Bas-Congo, l'Équateur, le Kasai-Occidental, le Kasai-Oriental, la Province Orientale, le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema et le Katanga.

Chaque province est subdivisée en villes et districts ; les districts en territoires ; les territoires en collectivités (secteurs ou chefferies) ; les collectivités en groupements et ces derniers en localités et/ou villages.

La province du Katanga située dans le sud du pays compte trois villes (Lubumbashi, chef-lieu de la province, Likasi et Kolwezi) et cinq districts (Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika, Haut-Lomami et le district urbano-rural de Kolwezi).

Dans le contexte de ce rapport, l'expression ' Nord Katanga ' se réfère à la partie de la province qui comprend les territoires de Bukama, Kamina, Kaniama, Malemba Nkulu, Kabongo, dans le district du Haut-Lomami, et le territoire de Manono qui fait partie du district du Tanganyika.

Cependant, la zone des massacres couvre particulièrement les territoires de Bukama, Malemba Nkulu, Kabongo et Manono.

B. Circonscription des groupes armés dans la zone trouble

a) Les forces armées et la police nationale congolaises

Les Forces Armées Congolaises (FAC) et la Police Nationale Congolaise (PNC) sont des forces régulières de la RDC ; elles se retrouvent partout dans le territoire sous contrôle gouvernemental au moment des faits. Dans le Nord Katanga, les FAC dépendent de la 9^{ème} région militaire basée à Kamina. La 95^{ème} brigade, est censée contrôler la zone trouble du Nord Katanga. Elle a été présente dans les territoires de Malemba N'Kulu, Manono, Bukama et Kabongo.

Le 952^{ème} bataillon, en provenance de Ankoro, a été déployé sur le territoire de Malemba N’Kulu en trois vagues ; d’abord, le 13 mars 2002, la première compagnie dirigée par le lieutenant Kitenge ; ensuite, le 19 juillet 2002, la deuxième compagnie dirigée par le lieutenant Twite et enfin au mois de septembre 2002, le reste du bataillon dirigé par le capitaine Way-Way a rejoint les deux premières compagnies.

La Police Nationale Congolaise (PNC) dépend du commissariat du district du Haut Lomami basé également à Kamina. Elle est censée avoir des sous commissariats dans les territoires cités. Mais dans le territoire de Malemba N’Kulu, la police constituée d’une centaine d’hommes professionnels a été désarmée par les milices dites Mai-Mai depuis le mois de mai 2003 et les agents de police errent dans la cité à la merci de ces milices.

A Kabongo, quelques dizaines de policiers y sont basés, mais n’interviennent jamais pour faire face aux miliciens dirigés par Chinja-Chinja “Le charcutier”.

A Ankoro, la police est effacée par une forte présence militaire des 951^{ème}, 953^{ème}, 954^{ème} et 955^{ème} bataillons.

b) La milice « Hutu »

La prise du pouvoir au Rwanda par l’Armée Patriotique Rwandaise (APR), dominée par les Tutsi, a occasionné un flux vers la RDC des réfugiés rwandais et des militaires de l’ancienne armée FAR et des membres de la milice Interhamwe.

Ce qui est appelé milice « Hutu » dans le cadre de ce rapport est constituée d’hommes armés de nationalité rwandaise et d’ethnie Hutu. Les enquêtes n’ont pas su déterminer s’il s’agit des Interhamwe ou des ex-FAR ni, s’il s’agit des deux, quel est le poids relatif de chaque groupe au sein du commandement ou des troupes.

Les Hutus ont constitué la « brigade Horizon » des FAC basée à Ankoro. Une compagnie combattait aux cotés du 953^{ème} bataillon du Major Amuli, camp de la cité de Ankoro ; deux compagnies étaient à Kitawala et le reste du bataillon était basé à Kahonga.

c) Les milices may-may

A l'initiative du feu Président Laurent-Désiré Kabila, la population civile au Nord-Katanga fut organisée en forces d'autodéfense civile, afin de combattre aux côtés des forces régulières et faire face à l'avancée des rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD /Goma). Cette structure fut appelée « Forces d'Autodéfense Populaire » (FAP). Dans le Nord Katanga, deux groupes May-May ont été formés respectivement par le nommé Kambala et le chef coutumier Kiyombo (de la localité de Kiyambi, territoire de Manono) en seront les fondateurs et les formateurs.

Après la prise de la ville de Manono par les troupes du RCD/Goma soutenues par le Rwanda, la majorité de la population civile et les militaires en défection s'étaient déplacées et concentrées principalement sur la rive gauche du fleuve Congo, devenue une ligne de front naturelle. C'est alors qu'un certain Mwwende de la localité de Kabumbulu, sur la rive gauche du fleuve Congo, s'est rallié à Kambala avec ses propres hommes.

Une troisième faction a été créée plus tard dans le territoire de Kabongo par Monsieur MAKABE, originaire de Musao, collectivité-secteur de Badia, territoire de Malemba-Nkulu.

Après la signature des accords de Lusaka en juillet 1999, une trêve a été observée le long de la ligne de front. A la même période intervint la mort de Kambala qui était le commandant en chef des milices FAP May-May de la ligne de front. Par la suite, certains éléments des FAP ont rejoint l'armée régulière et la police. Mais plusieurs autres ont refusé de désarmer.

Après la reprise des hostilités en 2000, Makabe a été officiellement investi chef May-May par Jacques Muyumba Ndubula, Vice-Gouverneur du Katanga et gouverneur à l'intérim, et qui est devenu plus tard coordonnateur national de cette milice dite d'autodéfense. Le grade de « général » a été décerné à Makabe au cours d'une cérémonie d'installation officielle présidée par Monsieur KYUMA, Commissaire de district du Haut-Lomami dans le territoire de Kabongo. Dès cette période, le « général » Makabe prendra la tête de ce nouveau mouvement. Il mit alors sur pied, avec l'appui de l'administration publique, de nouvelles structures de la milice dite « **May May Simba** » ou « **Simba May-May** » dans les

collectivités et les localités suivantes :

1. Dans la cité administrative de Malemba, chef-lieu du territoire de Malemba N’Kulu, le groupe est dirigé par le « général de Brigade » N’soko, secondé par le « capitaine » Jonathan et exerce son pouvoir sur les villages Kabala, Kasolo, Kabozya et Bunda.
2. Dans le groupement de Kabumbulu, collectivité de Mulongo, il y placera le « général de brigade » Mvwende wa Mutumpa Kalunga ;
3. Dans la collectivité de Museka, Gédeon y sera affecté « général de brigade » ;
4. Dans la collectivité de Kayumba, Kabale Makana A N’shimba aura les mêmes fonctions de « général de brigade ». Après sa mort, le 13 mai 2003, le groupe sera dirigé par son épouse, son fils Kasamina et Lonya un originaire de Kyolo.
5. Dans la collectivité de Kinkonja, territoire de Bukama, c’est le « général de brigade » Mangi qui contrôlera les villages de Mangi, Kipamba et Kalombo.
6. Dans le secteur de Badia, fief du « général » Makabe, de son vrai nom Kalenga Ngwele, le commandement était confié à Mokambo et John, frère de Makabe, il siège dans le village de Musao, groupement Ilunga Mwila.
7. Dans le territoire de Kabongo, la milice est dirigée par Bakanda Bakoka “L’Irréductible” et Chinja-Chinja “L’Egorgeur” ou “Charcutier”.
8. Dans le territoire de Manono, la milice était dirigée par le « général chef d’Etat-Major » Gilbert Kiyombo Ntambo Kisheshe wa Mbuyu autoproclamé « *Commandant suprême Mai-Mai docteur métaphysicien des Simba May-May, district de Tanganyika, chef héritier légitime de la chefferie Kiyombo, secteur Nyemba Mukebo, territoire de Manono* ».

Ce dernier chef de milice présente comme suit la structure organique de son groupe :

Une coordination composée :

- d’un commandant-aumônier en la personne du Révérend Pasteur Jean Baptiste Mukalay Nduba Samaba Kalonda;
- d’un commandant secrétaire administratif nommé Nkumwimba Tuta Etienne et;
- d’un commandant secrétaire logisticien appelé Kladji wa Mukalay Aimé.

Un Etat Major Général dirigé lui-même et secondé par Mwamba Mkabo Mpenza et Mukalati Mpasi.

Voici le tableau synoptique de l'Etat Major:

N°	Identités du Cdt-Régiment	Circonscription	Localité
01	Kabonde wa Kidjungi	Kayangala	Kiombo/Manono
02	Mukalay Bwino	Ankor/Sud	Kamalondo/Manono
03	Mbuyu Buzito wa Hamba	Kadjima	Mulimi/Kabalo
04	Kyungu Yuma Farazi	Kabeke	Senga Tshimbu/Manono
05	Nkulu Mwila Muta	Kakamba	Kiluba/Manono
06	Luyeye Biaribike Barthélemy	Kahenda	Lukuswa/Kabalo
07	Mulanga Nzala	Ntuta	Bavumbu/Manono
09	Kyungu Lomingo	Kachibie	Nyemba-Mukebo/Manono
10	Kantu Dieudonné	Kitentu	Luvua/Manono
11	Kisuma Kabusika Roger	Kahongo	Luvua/Manono
12	Kasongo	Kadjilongo	Bakongolo/Manono
13	Kalume	Kinwi	Luvungi/Manono

Leur succès au front permet d'accroître l'arsenal militaire en armes et munitions et d'établir peu à peu leur empire sur la quasi-totalité de la partie gouvernementale longeant le fleuve Congo, la ligne de front avec les troupes rebelles et d'exiger leur reconnaissance par l'autorité publique.

C. Genèse et déroulement des conflits

a) Massacres d'Ankoro en Novembre 2002

Sous prétexte de désarmer les May-May, les FAC ont délibérément attaqué la population civile de Ankoro le 11 novembre 2002, tuant plusieurs dizaines de personnes, mettant le feu à plusieurs centaines d'habitations des paysans et de bâtiments publics dont une école et un hôpital. Cette attaque était le résultat d'un acte délibéré préparé pendant plusieurs jours. Les autorités militaires et provinciales ont suivi toute l'évolution de la préparation de cette attaque et certaines autorités au niveau national à Kinshasa étaient ou bien mises au courant de la préparation de l'attaque, ou encore avaient de bonnes raisons de savoir qu'une telle attaque était probablement en train d'être préparée.

*** Contexte chronologique des faits**

Tout part du message reçu le 31 octobre 2002 en provenance de la 9^{ème} Région militaire de la part de la présidence de la République. Le message demande au commandant de la 95^{ème} brigade « d'arrêter tous les Hutus de la brigade Horizon, les désarmer et les acheminer à Kamina ».

Le premier novembre 2002, après la réunion de coordination, la 3^{ème} compagnie Hutu qui était cantonnée dans le camp du 3^{ème} bataillon FAC du Major Amuli fut neutralisée et désarmée. 21 personnes furent détenues dans le cachot du 1^{er} bataillon.

Les deux compagnies basées à Kitawala et Kahonga dirigées par le colonel Léon (un Hutu, ancien commandant de la brigade basée à Mpweto en décembre 2000) protestèrent et prirent contact avec leur allié Médard, chef May-May du « bataillon de Ankoro », ensemble, les deux entrèrent en contact avec le chef Ntuta. Cette délégation sollicite la libération des Hutus.

Le 02 novembre 2002, le commandant 95^{ème} brigade entre en contact par téléphone avec le commandant 9^{ème} Région Militaire, le Général Mabilia. Ce dernier refuse la libération des Hutus et demande de renforcer la sécurité. Le Commissaire de District, monsieur Pascal Leya Salumu en fut informé.

Le 05 novembre 2002, les Maï-Maï et certains Hutus entreprennent une autre démarche auprès de la 95^{ème} brigade et auprès du Commissaire de District. En même temps, des rumeurs amplifiées d'une attaque des Hutus contre la cité de Ankoro se répandent et la tension augmente dans la cité.

Le Général Mabilia autorise la libération des Hutus et demande au commandant 95^{ème} brigade de les contraindre à traverser le fleuve Congo vers la zone rebelle. Une fois libérés, les Hutus rejoignent les deux compagnies basées à Kitawala et Kahonga, près de 2 kilomètres de la cité Ankoro.

Le 8 novembre 2002, l'Askari (soldat) Roger de l'Etat-major 95^{ème} Brigade, section Génie et Monsieur Mbuyu, un milicien May-May du groupe d'Ankoro-Nord en sont venus aux mains au bord du fleuve.

Le 09 novembre, Askari Mbiya du 951^{ème} Bataillon Infanterie fut tabassé par des May-May du groupe d'Ankoro-Nord. Vers 16 heures le même jour, le commandant 9^{ème} région militaire, le général Mabiala fut informé par le commandant 95^{ème} brigade, le Lieutenant-colonel Emile Twabangu Kayembe, par téléphone; en réponse, le Général donne l'ordre de désarmer les Hutus et les Mai-Mai de nouveau.

Le dimanche 10 novembre vers 5 heures du matin, un autre élément May-May se rendant aux champs avec son arme, accompagné de sa sœur est attaqué par deux éléments FAC qui lui arrachent son arme, le brutalisent et le blessent, mais s'arrangent pour le faire soigner.

Vers 8 heures du même jour, un Lieutenant du 2^{ème} Bataillon des FAC avec son garde du corps est aussi attaqué par des éléments May-May qui le blessent légèrement à la tête.

Plus tard, le Chef de Poste d'Encadrement Administratif (CPEA) de Ankoro reçoit Doris, Commandant May-May de Kimabwe venu se plaindre de l'état de santé de son élément blessé. Le CPEA conduira le Commandant May-May Doris et le May-May blessé auprès d'un Capitaine prénommé Serge, S2 Brigade des FAC, et fera le rapport au Commissaire de District Assistant (CDDA) de permanence. Ce dernier, accompagné de l'Administrateur de Territoire de Manono (AT), rencontreront le Commandant Bongo du 2^{ème} Bataillon Artillerie à l'entrée de l'Eglise Catholique, venu lui présenter le lieutenant Cyrille qui avait été blessé auparavant par les Mai-Mai.

L'AT le rassure qu'il a la situation en main et invite son interlocuteur de se maîtriser et de tout faire pour contenir la situation. Le commandant Bongo promet d'en faire rapport au Commandant Brigade, le lieutenant-colonel Emile Twabangu Kayembe.

Ce dernier, traitant l'AT d'incompétent pour n'avoir rien fait, face à l'attaque de son soldat, se rend lui-même jusqu'à l'Eglise où il l'interpelle, lui enjoignant de le conduire auprès du commandant May-May Doris sous la menace de mettre Ankoro à « feu et à sang ».

A l'instant même, l'AT envoie son adjoint, accompagné d'un milicien, chercher le Commandant Brigade May-May, Mukalay alias "Deux mètres", afin de le rencontrer à la résidence du Commissaire de District (CDD), Pascal Leya Salumu,

à 11 heures. Le Lieutenant-colonel Twabangu réitère sa menace d'incendier Ankoro si rien n'était fait à 11 heures.

Vers 11 heures, une réunion est tenue à la résidence du CDD entre le CDD lui-même, le CDDA, l'AT, l'ATA et le commandant May-May Mukalay au cours de laquelle il est demandé à ce dernier de participer à la réunion de sécurité prévue à 15 heures.

Le Commandant Brigade sollicite ensuite la mise sur pied d'une commission de médiation qui sera immédiatement instituée par le CDD et qui sera composée comme suit : l'AT de Manono, le CPEA de Ankoro, le CPEA Force Bendera, le CPEA Kiambi, l'ATA de Kongolo, le chef de chefferie de Bakongolo et le Commandant de la Police Nationale Congolaise (PNC).

Cette commission entre en contact avec les May-May et obtient leur retrait de l'avenue de l'Hôpital. Mais contre toute attente, la commission sera dispersée par des tirs nourris des FAC.

Lorsque le CDD tentera une fois de plus d'obtenir du Commandant de la 95^{ème} Brigade, l'arrêt des hostilités, celui-ci lui réclamera au contraire une réquisition de désarmer les May-May ; chose que le CDD lui refusera, s'estimant non habilité à le faire.

Le Commandant Brigade Emile Twabangu va ramener au CDD l'information selon laquelle il venait de recevoir l'ordre de la 9^{ème} Région militaire (Base de Kamina) de désarmer les May-May. Sur-le-champ, le CDD va faire un message phonique à sa hiérarchie à Lubumbashi qui lui répondra par télex n° 10/TLX/0800/CAB/GP/KAT/2002 adressé au commandant de la 9^{ème} Région Militaire dont une copie sera remise au Lieutenant-colonel Twabangu pour exécution sans faille. C'est à la vue de ce message que le Lieutenant-colonel décidera que cette fois-là, c'est lui-même qui allait procéder au désarmement des Mai-Mai.

En début d'après-midi, quatre éléments May-May : Mpungwe, Kyungu, Kamburu et Ulema se sont disputés le lieu pour se baigner au bord du fleuve avec le soldat Angbengba. C'est après un échange des propos virulents et injurieux avec les éléments May-May que le soldat s'en ira chercher du secours auprès d'autres soldats dont Mbikoyo et Sekiolani. Ceux-ci arrêteront les miliciens et les conduiront au campement militaire des FAC situé tout prêt du fleuve.

Sur les lieux, les militaires tirent à bout portant aux genoux des miliciens qui succomberont de suite d'une forte hémorragie. Les corps des quatre miliciens May-May seront récupérés par les soldats et jetés dans la fosse sceptique des latrines d'une parcelle voisine du campement.

La nouvelle de ces incidents a donné lieu à une rumeur qui s'est vite répandue dans la cité, faisant état d'affrontements entre les militaires des FAC et des May-May.

Entretemps, des contacts entre les autorités politiques et administratives locales, les FAC, la Police et les May-May ont eu lieu. En effet, l'Administrateur du Territoire de Manono a été saisi par le commandant de la police qui avait suivi l'évènement du camp du 1^{er} Bataillon où un May-May avait été soigné et donné pour mort par ses compères.

C'est à partir de 14 heures que le Lieutenant-colonel Twabangu est passé des paroles aux actes, en ordonnant une fusillade généralisée, mettant à contribution tout l'arsenal lourd, ce, jusqu'à la nuit tombante. Cette fusillade sera suivie du pillage des biens et de l'incendie de plusieurs maisons dans les quartiers Kamalenge, Lualaba, Kimabwe et Sange.

Le lundi 11 novembre 2002 vers 6 heures du matin, le Commandant 95^{ème} Brigade FAC va solliciter auprès du CDD une nouvelle négociation avec les miliciens du quartier Ankoro-Sud. Une délégation sera constituée du CDD (à titre de président), de l'AT de Manono, du CPEA-Force Bendera, l'Aumônier des FAP, du Commandant Régiment FAP Kalemie, du Commandant Régiment FAP Nyunzu et le CPEA – Ankoro. Côté FAC, il y avait le commandant 95^{ème} brigade, le S2¹ et le S5². Pendant qu'un accord de désengagement des May-May était entrain d'être conclut, des tirs nourris se faisaient entendre à Ankoro-Nord.

Au même moment, deux communications téléphoniques ont eu lieu entre le Général Mabilia de la 9^{ème} Région Militaire et le commandant de la 95^{ème} brigade.

Une autre rencontre d'harmonisation présidée par le CDD a eu lieu à la paroisse catholique Sacré-Cœur. Y ont pris part, outre les membres de la commission de médiation, l'état-major FAC, les quatre membres de l'état-major des May-May d'Ankoro-Sud. A l'issue de cette rencontre, le Commandant May-May Paulin a été désigné comme interlocuteur valable auprès de la partie May-May.

Vers 13 heures 30 de la même journée, le Lieutenant colonel Emile Twabangu Kayembe présentera au CDD, un message qu'il venait de recevoir du Commandant de la 9^{ème} Région Militaire lui ordonnant de désarmer tous les May-May ; ce message précisait que l'opération serait appuyée par un hélicoptère. La réponse du CDD à ce message était que son contenu était contraire à celui de sa hiérarchie. C'est sur ces entrefaites qu'il instruira le commandant Emile Twabangu de ne pas mettre à exécution ces ordres dans sa juridiction. Aussitôt, le Lieutenant colonel Emile Twabangu parti, des coups de balles étaient entendus dans Ankoro-Nord.

Le 12 novembre 2002, les deux généraux Kyabu de la quatrième Région Militaire et Mabilia de la neuvième Région Militaire arrivent en hélicoptère des FAC à Ankoro. Quelques instants plus tard, ils seront installés à la résidence présidentielle.

Au soir du même jour, une séance de travail explicative de la situation de terrain sera tenue à la résidence entre les Généraux et l'Etat Major de la 95^{ème} brigade ; plus tard, entre les Généraux et le Commissaire de District et son équipe.

Les deux Généraux avaient chacun un téléphone satellitaire qu'ils utilisaient chaque soir pour communiquer avec leur hiérarchie.

Le 13 novembre, les deux Généraux effectuent un tour des camps et des blessés militaires. Après ces visites, ils recevront un message des May-May ramené par un pasteur, de se préparer à une attaque dans une semaine. Les Généraux ont pris l'initiative d'organiser la rencontre avec les chefs May-May chez le chef coutumier Ntuta. Mais, en guise de réponse celui-ci leur fait dire par l'entremise du chef Luba de quitter le lieu dans 48 heures.

Le 14 novembre 2002, le Secrétaire Général des FAC (parlant couramment le Kinyarwanda) intercepte un message des Hutus sur le canal 5 de la radio « *talky-Walky* » qu'il ramène aux Généraux. La traduction de ce message dit : « *Entrez par la petite piste de Sange ...il ne faut pas combattre aux côtés des May-May... ce sont des civils qui ne savent rien... les uns au nord et les autres au sud ...* ».

Les Hutus étaient repérés par le Capitaine Mizyambo des FAC à l'aide des lunettes jumelles. Ils étaient à l'autre rive, en uniforme militaire presque en face de l'église catholique.

Le message poursuit : « ...nous voyons d'ici la jeep de commandement passée devant l'église... »

Le samedi 16 novembre 2002, les deux Généraux reçoivent le pasteur Lumumba, au bureau du commandant 95^{ème} brigade en présence du T2¹ Région et T3² de la 9^{ème} Région militaire, un journaliste et un cameraman de la 4^{ème} Région Militaire ; et l'Etat Major de la 95^{ème} brigade. Le pasteur a prétendu que les Hutus ont convaincu les May-May que les forces négatives dont parlent les accords sont les Hutus et les Maï-Maï et par conséquent les May-May devraient se battre pour avoir le contrôle de leurs villages. Le pasteur est resté gardé par le T2 région pour sa sécurité.

Il revient aux enquêteurs que les FAC « ayant aperçu les Hutus en uniformes de l'autre côté du fleuve, ont tiré trois obus pour disloquer les manœuvres des assaillants ».

Le lundi 18 novembre 2002, le gouverneur de province Aimé Ngoy Mukena arrive à Ankoro, confère avec les deux Généraux qui avaient momentanément le contrôle et le commandement des opérations.

A l'issue de cette rencontre, il tiendra un meeting devant la population civile dans lequel il dira : « ...vous êtes responsables de ce qui est arrivé, car vous avez collaboré avec les autres... »

Le jeudi 21 novembre 2002, les ministres de l'intérieur (Théophile Mbemba Fundu), des Droits humains (N'Tumba Lwaba) et le ministre-délégué à la défense (Irung Awan) arrivent en compagnie du gouverneur de province. Une réunion a eu lieu à la résidence présidentielle, avant la visite des sites atteints et des blessés.

➤ **Les principaux acteurs**

1. Le Général MABIALA de la 9^{ème} Région Militaire basée à Kamina, pour avoir pris le commandement et le contrôle des troupes durant les événements ;
2. Le Général KYABU de la 4^{ème} Région Militaire, pour avoir secondé le commandant 9^{ème} Région Militaire durant les opérations à Ankoro ;
3. Lieutenant-colonel Emile TWABANGU KAYEMBE, chef d'Etat-Major titulaire et commandant 95^{ème} Brigade¹;

4. Lieutenant-colonel MADIKA MOZALA, chef d'Etat-Major adjoint, mécano 180809T, EFO4/Kananga et chef d'Etat Major adjoint,
5. Christian BONGO MONGA SABU, Commandant 955 Bataillon artillerie;
6. Capitaine MIZYAMU BONKEY, mécano 182202T, Commandant 951^{ème} Bataillon;
7. Jean BEYA AMURI, Commandant 953^{ème} bataillon infanterie;
8. Capitaine NKOMBA, Commandant adjoint du 1^{er} Bataillon;
9. Capitaine Serge MUSAMBILA NYEMBO, S2 95^{ème} Brigade;
10. MUNDUZI KIPULU, Commandant S3 95^{ème} Brigade
11. Louis NGABIZIEMI, Commandant 1^{ère} compagnie, 953^{ème} Bataillon
12. Chef peloton KASUMBA LEKUMU
13. Soldat SHUNGU MALELA, Officier de renseignement 951^{ème} Bataillon
14. Soldat KAMWEMA Jean
15. Soldat MBIKOYO SEKIOLANI, Compagnie QG Défense,
16. VALI SEFU, Chef peloton PM 951^{ème} Bataillon
17. Sergent BANZA KALOLO, 951^{ème} Bataillon,
18. Soldat KASONGO LUHEMBWE,
19. Soldat KOMBA KAMIMBI
20. Soldat ILUNGA MIOKO, 951^{ème} Bataillon, Compagnie CAS
21. Soldat KAPENDA KIARI, unité QG, peloton défense
22. Soldat KAZADI LUMBWE, 951^{ème} Bataillon
23. Soldat NGOY KAHUMBO, 951^{ème} Bataillon, 3^{ème} compagnie EM
24. Soldat MUSHITU KAPEND, 951^{ème} Bataillon, compagnie CAS
25. Soldat VITA KABONGO,
26. Soldat NGOY KAYEMBE
27. Soldat MUTUNDA NGIJI
28. Soldat ASANI KIZEKELE
29. Soldat MUKENDI Paulin
30. Soldat TSHILUKA YAV
31. Soldat AMURI AMISI.

➤ **Liste des blessés par balles et admis à l'hôpital d'Ankoro.**

1. M. Kakudji Ngoy Ambroise (jambe a été amputée par un obus)
2. Madame Mbidji Ester
3. M. Simbi Kasongo wa Kasongo
4. M. Kumwimba Bernard
5. M. Mwamba Jean
6. M. Mwilambwe wa Kakudji
7. M. Kakudji Apolinaire

8. M. Kamangu Kunganga
9. Madame Ilunga Ntuta
10. M. Kingaya Raphael
11. M. Kabange wa Banza
12. M. Kakudji wa Ngoyi
13. M. Kasanga Jean

➤ **Liste des victimes décédées (seulement les personnes dont les corps ont été vus et enterrés)**

1. Madame Françoise (communément appelée Çoise), déplacée de guerre de Kalemie,
2. L'épouse de Monsieur Mario (connu comme tel à Ankoro) et son enfant,
3. Benita
4. Tende
5. Marie Bamana, épouse du chef Kifwa
6. Maman Banza
7. Ngoy wa Mwamba
8. Bahati wa Ngoy
9. Kasongo Ngoy
10. Kalume wa Yumba
11. Mukalay wa Mukalay
12. Mwamba wa Mukalay
13. Kasokwe wa Ilunga
14. Mbuyu wa Mbuya
15. Mbuya wa Kasongo
16. Inamizo
17. Ilunga Kasongo
18. Mungwe Mukala
19. Mutombo
20. Kasongo
21. Bahinga Kambi
22. Maman Ntuta Ilunga
23. Epouse postolo
24. Muzinga célestin
25. Madame Kasongo Joséphine
26. Mbuti Mukalay

27. Katungu Salome
28. Paluku Muery
29. Ilunga Lukausha Luc
30. Ngoy Abdonia
31. Jolie Zacharie
32. Mwamba Maua Marie
33. Mwilambwe Mangaza
34. Mukalay wa Mukalay
35. Kasongo Raymond
36. Mbuyu Jeanne
37. Edwige Banza Marie Françoise
38. Mpungwe wa Kipotessa
39. Charmante Mambo
40. Armarie Makosi
41. Motundo Thierry
42. Daty Kikoma
43. Nyembo wa Bazila Nyoka
44. L'épouse du tailleur surnommé « Cœur de Lion »,
45. Hildephonse KITA (Ankoro Sud),
46. Baudouin KABILA,
47. MWAMBA Gedefroid (Ankoro Sud), KAZOS (Ankoro Sud),
48. La mère de Charles KYUNGU, aveugle de son état,
49. KICHOKE, ressortissant du village de KIBAO,
50. Mme Thérèse KIDIO, veuve,
51. Mme MWENDO KILOBO, veuve,
52. Mr URA LUNDA,
53. Mr LUBA, fils de Gérard NSIMBA,
54. Mr KASONGO MULUME, fils de KYUNGU MULUME,
55. Mlle ILUNGA, petite fille de MANDEVU (famille Gaëtan KAKUDJI),
56. Mme KYUNGU BANDAMA, ses trois enfants et son jeune frère,
57. Madame NDAYE (Ankoro Nord) de la famille Bulete,
58. Madame KASANGA, épouse de Jean Kasanga (Ankoro Nord),
59. Deux filles de Nsimbi Kasongo, alias Sisco,
60. Mangaza et Nsimbi, famille Luizya,
61. Fille de Madame Françoise,
62. KAROF,
63. GODET,
64. KABILWA,

65. BANZA,
66. INABO (may-may),
67. KYUNGU, fils de Martin (maï-maï). Ces deux maï-maï sont ceux-là qui avaient battu un militaire en guise de vengeance. Ils ont été abattus à bout portant, au port,
68. MANGAZA (Ankoro Nord),
69. SIMBA, Mlle LUBWESI, fille de Lubwesi (Ankoro Nord),
70. MPUNGWE,
71. Etienne KAVUR,
72. Deux fils de TSHILAPO,
73. MUKALAY,
74. NDOLO (Ankoro Nord),
75. TOTE, MWILAMBWE,
76. MBUYU,
77. TENDE,
78. KASONGO Raymond,
79. BANZE Benita,
80. MUKALAY TOFA,
81. KANGURU,
82. KAFINDO (Ankoro Nord),
83. Dominique Mukalay, brûlé vif ;
84. 23 personnes non encore identifiées tuées par un obus.

➤ **Maisons pillées et brûlées** (sans compter leurs dépendances)

Quartier Lualaba : 517
Quartier Kamalenge : 518
Quartier Kisiko : 2798
Quartier Sange : 200
Quartier Kimabwe : 190

- **Pillage de l'hôpital général de la place**, du stock des produits pharmaceutiques approvisionné par la Vision Mondiale, les matelas ont été emportés après avoir expulsé, si pas abattu les pensionnaires ou ceux qui s'y étaient réfugiés.
- **Pillage du stock des vivres** des déplacés de guerre approvisionné par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et supervisé par l'ONG Vision Mondiale.

- **Destruction des écoles** dont l'École Primaire Kalunga et de l'école secondaire
- **Pillage de la paroisse Saint Augustin** du quartier nord.

b) Les évènements du territoire de Malemba-Nkulu

➤ **Groupement de Ngoy – Mani – Kabumbulu :**

1° Première vague de troubles

Makabe arriva en janvier 2001 à Lwamba, groupement de Ngoy-Mani avec ses troupes, à l'invitation du Commandant Kimpemba, commandant en chef des FAC dans le territoire de Malemba-Nkulu, sous le motif de préparer avec lui une traversée vers Mulongo, en territoire rebelle. Parvenu au village de Madimba, il préférera y rester, laissant avancer ses hommes jusqu'à Kabumbulu sur la rive gauche du fleuve où Mvwende était son 'commandant de brigade'.

A cause de la mésentente qui eût lieu, deux may-may furent tués par les FAC appuyés par les FAP. Ceci entraîna une escalade qui amena Makabe à marcher sur Kabumbulu au terme d'un affrontement qui se conclût par la mort de cinq combattants FAP. Les militaires se retirèrent du secteur, après avoir brûlé la vingtaine des villages allant de Kilumba à Ilunga-ngoy, territoire de Manono ; le chef de groupement Mushikonke prit fuite vers Malemba et le chef de la milice May-May, Mvwende sera investi officiellement par une délégation du bureau du gouverneur du Katanga.

Le 25 mars 2001, des armes se firent entendre au village Kikose et Kyungu lorsque les soldats de la première compagnie FAC lancèrent une attaque contre les May-May. Le mardi 26, ils se dirigèrent vers Lwamba qu'ils assiégèrent le 28 mars. Il y eut des pillages, tueries et destruction des biens meubles et immeubles, particulièrement à l'hôpital missionnaire.

2° Deuxième vague de troubles

Après l'arrivée de la deuxième compagnie du lieutenant Twite à Malemba- Nkulu, au mois de juillet, une accalmie relative fut observée.

En septembre 2001, le « général » Makabe arrive à Lwamba, arguant que le Commissaire de District (CDD) Kyuma l'avait envoyé pour reprendre le mouvement may-may dans tout le secteur de Badia, ce, au cours de la rencontre organisée au

village Kaboto, territoire de Kabongo par le Vice gouverneur et gouverneur intérimaire Muyumba Ndubula (cf. Introduction). Il fut présenté officiellement comme tel par le CDD à Malemba.

Le 7 janvier 2002, les soldats des FAC en provenance de Kamina convient une délégation de Makabe conduite par son neveu John et Sakanya à un entretien en vue de la réconciliation. Au cours des discussions, un soldat fit brusquement irruption dans la maison et tira sur John mais le rata.

L'affront se poursuivit jusqu'au village Mangi où les FAC tueront une vingtaine des miliciens et blesseront leur chef Mangi. Les FAC progresseront jusqu'à Malemba et Mwanza-Seya.

En février 2002, un affrontement débutera à Mwanza-Seya que la milice dite May-May abandonnera aux FAC. A la poursuite des miliciens, les soldats se mettront à piller et à brûler systématiquement les villages Kabange, Kalembe, Kikose, Lubinda, Kamwenze, et Lwamba en date du 5 mars.

➤ **Collectivité de Kayumba : 2002-2003**

C'est au début de l'année 2002 que le mouvement des miliciens may-may a commencé dans le village Kasenga, collectivité de Kayumba. Ce mouvement est né à la faveur de la trêve qui avait suivi la signature des accords de Lusaka (10 juillet 1999), pendant le repli des militaires FAC de la ligne de front, conformément aux mesures d'application desdits accords.

Venus de Musao, siège de Makabe, les miliciens dits may-may, conduits par Kabale en qualité de « général de brigade », sont arrivés à Kasenga en passant par Buyaba.

Leur objectif affiché était de tuer tout militaire qu'il rencontrerait sur toute l'étendue de la collectivité de Kayumba et d'anéantir tout ce que représentait l'Etat dans cette collectivité.

En janvier 2002, le premier affrontement a eu lieu à Kilumba lorsque, d'après les témoignages, ils ont attaqué une section des FAC dont ils ont désarmé et tué les soldats et mangé de leur chair.

A leur retour à leur état-major de Kasenga, ils ont présenté publiquement de la chair humaine boucanée sur la place du marché. D'après les témoignages recueillis, certaines parties du corps humain telles que le sexe, les paumes de main, ou les crânes étaient portées comme des colliers en guise d'amulettes.

Parmi ces may-may, les témoins ont identifié les noms (et noms de guerre) suivants:

- Kishimba, fils de Makomeno,
- Le « général de brigade » Kabale et toute sa famille (père, mère, femme, frères, etc.),
- Edingwe (secrétaire de Kabale) fils de Muloka,
- Wa Mutula, fils de Isidore Kabambe,
- Katangi et sa famille,
- Mutonona,
- Kochala,
- Bukola,
- Kana Ka Nge,
- Mukalay,
- Kibakinka,
- Kashamina,
- Kalenga,
- Mulenda,
- Mutape Meno,
- Intervention Rapide,
- Kaini,
- Kilele,
- Cobra,
- Djogo, etc.

Au cours du même mois de janvier 2002, dans le village Shele, Monsieur Pierre Kayumba Ka Ntumbo, marié à Madame Kabange fut arrêté par les hommes de Kabale sous prétexte qu'il avait aidé des militaires des FAC à traverser le lac Zibambo. D'après les témoignages recueillis, il fut ligoté à un poteau à côté d'un feu. Les MayMay se mirent alors à le mutiler, à lui dépecer et le décharnier vivant, et à rôtir sa chair au feu qu'ils mangeaient au fur et à mesure et sous son regard jusqu'à ce qu'il rendit l'âme. Les parties de son corps comme les viscères furent exposées au public. Il en fut de même de deux femmes accusées de sorcellerie qui périrent dans les mêmes circonstances à Shele parmi lesquelles la nommée

Kasomba Aimérance. Le chef de localité Kakenza et le villageois Lukunde furent sommairement assassinés par les mêmes MayMay.

En mars 2002 à Kasenga, messieurs Nkolo, sa femme et son beau-père, Maloba fils de Mansanka furent tués. Le 23 mars, quatre enfants de Maloba Mboka, un infirmier, ont été sommairement exécutés par des May-May alors qu'ils s'apprêtaient à traverser la rivière Kalume Ngongo. Il s'agit de: Maloba Ngoy Kabwe Eric, Maloba Yumba Musoya Germain, Kasongo Inabanza Cadette et Nkulu Nsenga Banita. Les trois organisations ont appris que les autorités provinciales avaient dûment été informées de cet incident.

Au cours du même mois de mars 2002, un groupe de miliciens conduit par Katangi lancent une attaque contre une section des FAC à Bangwe. Six (6) soldats ont été tués dont 4 furent enterrés sur le bord de la route au sortir du village vers Kasenga. D'après les témoignages les corps des deux autres soldats ont été mutilés et leurs organes ont servi à 'fabriquer' des fétiches.

Le même mois, les MayMay ont attaqué Kasenga où ils ont pillé, tué et incendié des maisons, dont celles de Saliboko, Ngokas, Bidia Ngulube, Makito, Cyprien, etc.

En avril 2002 Monsieur Maloba, fils de Mansanka a été tué par les hommes de Kabale au village Kasenga

En mai 2002, à Mukanga, chef lieu de la collectivité, les populations civiles connaissent une période de multiplication des exactions et des actes de torture.

Un groupe de May-May avec des femmes contraintes de vivre avec eux.
En cercle, Jonathan "le guerrier"



Le 2 juin 2002, Monsieur Lukunde, taxateur, fut tué chez lui à 2 heures du matin par le groupe de Lonya-Katangi. Il en fut de même pour Mukubu Kataya, chef de localité Kakenza, Théophile Nkuba. Ces décès ont entraîné la fuite des populations par vagues vers des villages et localités éloignés.

En juillet 2002, dans le village Benze, Aimerance fut accusée de sorcellerie. Elle fut conduite à la place du flambeau (place publique), déshabillée, égorgée ; sa chair mangée publiquement par les hommes conduits par Katangi, Mutozona et Lonya.

Le 13 juillet 2002, le chef de localité Kakenza répondant au nom de Mukubu Kataya a été tué par deux May-May sous les ordres de Lonya.

Le 21 juillet 2002, Monsieur Théophile Nkuba, fils de Nkuba Peshise a été tué dans la localité de Buyaba par Lonya sur ordre de Kabale.

Au mois d’Août 2002 (première quinzaine) la maison du Chef de collectivité Kayumba a été systématiquement pillée ; il en est de même de plusieurs maisons de certains commerçants du village Mukanga, Chef-lieu de la Chefferie Kayumba.

Au cours du même mois, Kabale déménagera son Etat-Major de Kasenga à Mukanga. Là, les exactions n’en finiront plus : les personnes tuées étaient soit jetées dans des fosses de WC, soit dans le lac Zibambo.

En octobre 2002, Madame Mene, fille de Isaya, Monsieur Kasongo fils de Sefuka à Museba et l’épouse de Monsieur Kaswati à Katombe ont été tués par ces mêmes hommes.

En février 2003, une réunion eut lieu entre le Gouverneur de la province du Katanga, Aimé Ngoy Mukena, le Général de brigade John Numbi Banza Tambo, le commandant 9^{ème} Région Militaire, le Général Mabilia, le lieutenant Théoneste Kitenge, commandant 1^{ère} compagnie ; du côté officiel et les chefs de la milice dite Mai-Mai : le « général » Makabe Kalenga Ngwele, le « général de brigade » Kabale Makana A N’Shimba, le « général de brigade », Nwende Wa Mutumpa Kalunga et le « général de brigade » Gédéon. A l’issue de cette réunion, des grandes mesures furent prises dont celle d’évacuer sans délai le 952^{ème} bataillon des FAC basé à Malemba N’Kulu, la désignation du « général » Makabe comme « chef de la sécurité » du territoire de Malemba N’Kulu ; d’autres chefs May-May seront chargés par les autorités nationales et provinciales des tâches relevant des

agents de l'Etat, parfois des agents officiels de l'administration locale. Le « général de brigade » Nwende a été désigné chef de groupement de Kabumbulu, prenant ainsi la place du chef traditionnel Mushikonke ; quant au « général » Mufu3 qui était l'un des chefs dit Mai-Mai dans le territoire de Kabongo a été nommé au grade de Major dans les Forces Armées Congolaises, par un décret du Président Joseph Kabila et le « général » Gédeon a été désigné comme responsable de la sécurité à Mulongo, à la rive droite du fleuve Congo.

Le « général » Kabale fut assigné en résidence surveillée chez Makabe. Il y resta de février au 12 mai 2003, ce qui permit le retour d'accalmie relative, le retour de la population et de la police.

Le 5 avril 2003, l'Administrateur de Territoire se rendit à Mukanga pour marquer le retour du calme et remettre le chef de collectivité Nkonji dans ses fonctions à Mukanga, et pour installer Monsieur Victor comme chef de Poste à Kasenga.

1° Le décès de Kabale

Le 12 mai 2003, Kabale s'évadera, traversant le fleuve et le lac Zibambo avec ses hommes pour la collectivité de Kayumba qui lui était interdite. Informée, la population s'organisera pour l'encercler et le tuer le 13 mai dans le lac Zibambo.

Ses gardes et sa femme seront recueillis et acheminés à la police, commandée par le commandant de la Police Nationale Congolaise, Kanzunji. Celui-ci les enverra à Malemba pour disposition et compétence. La nouvelle se répandit vite jusqu'au Quartier Général de Makabe.

Le 20 mai 2003, Pris de colère, Makabe va organiser une mission punitive qui descend à Malemba, désarme les policiers dans la nuit du 21 au 22 mai, détruit le dépôt des armes et munitions et s'empare de 117 fusils et quelques caisses de munitions, traverse le fleuve et le lac pour attaquer la collectivité de Kayumba, tue et brûle plusieurs centaines de maisons dans les villages suivants : Mukanga, Kamitembo, Kakenza, Kimama, Katombe, Bangwe, Shele, etc.

Il a été déploré les décès suivants :

- Edwina (f),
- Wanampunga (h),
- Femme Wanampunga

- Fils Wanampunga
- Madrien (h),
- Victor, chef de poste Kasenga,
- Kayumba Valérien (h) chef de groupement intérimaire,
- Froissart (h) secrétaire au poste de Kasenga,
- Femme de Kampanywe qui sera brûlée vive dans sa maison,
- Makanzakanza Ngwele Pouce (h),
- Sembasemba (h),
- Kyembe(h), le greffier du tribunal secondaire,
- Mpunzi, Julien,
- Ngoy Kafwila Leza Nkomba
- Kyalwe Mukwatyile
- Mwenyi wa Ntambo
- Ndende

D'autres corps non identifiés ont été inhumés par les membres d'un groupe de prière Keadjimija de la 30^e Communauté Pentecôtiste du Congo (CPCO) du pasteur Isalela ; plusieurs centaines de maisons incendiées, pillage du centre de santé ADRA de la communauté adventiste, des églises dont la paroisse Sainte-Marie et deux instituts (Kyamutalela et Institut Technique Agricole) sont partis en fumée.

Ce fut principalement l'œuvre des miliciens dits Mai-Mai suivants :

- Lonya
- Kafulwe,
- Kilolo Katuba alias Caïn
- Mutonona,
- Katshitshi,
- Kayumba Ngalashitoni père de Kabale et sa famille,
- Bakyas (de Shele),
- Auguy, frère de Kabale,
- Obanena,
- Mwenge (frère de Lonya),
- Edingwe
- Djawar
- Pont Wamba

Près de 50.000 personnes ont été contraintes de se déplacer dans les villages éloignés : Malemba (cité), Kabala, Mwipata, Kyolo, Mukubu, Kipuzi, Mulongo, Manono, Bukama, etc.

2° Les obsèques du père de Kabale

Le 24 juin, au village Shele, Ngalashitoni Kitalu, père et successeur de Kabale mourut probablement de malaria, aggravée par l'alcool bu deux jours auparavant Chez Bondo Mwilambwe. Selon le féticheur consulté pour l'occasion, il s'agissait d'un décès par empoisonnement par la personne qui lui avait vendu l'alcool.

C'est ainsi que les membres de la famille du défunt s'en prendront et tueront tour à tour :

- madame Mwebe Kanapaja,
- madame Kayumba Elisabeth (enceinte)
- Fils de Kayumba Elisabeth,
- Jangwa-Albert
- Ngoy Nkomba Kabepa, de la famille de Bondo et détruiront tous leurs biens.

Il est connu des ressortissants de Mukanga que ces personnes ont été enterrées dans la même fosse que Ngalashitoni, père de Kabale.

Mwema, commerçant et le pasteur de la paroisse de la 30^e CPCo à Katwatwa venaient d'être tués par les miliciens au cours de la même semaine.

➤ **Cité de Malemba**

Les miliciens en provenance de Musao, fief de Makabe, sont arrivés à Malemba en date du 20 mai, en mission punitive contre les policiers qui, selon eux avaient tué Kabale (cf. Collectivité de Kayumba). En plus des armes et munitions arrachées aux forces de l'ordre, les miliciens ont emporté un panneau solaire et le drapeau du territoire.

Depuis, l'Etat a cessé d'exister dans tous ces services administratifs, et toute la cité de Malemba est restée ainsi livrée à la merci de la milice dite may-may qui :

- instaure toutes formes de taxes et en assure la perception,
- organise le système judiciaire local en instituant des pratiques de justice expéditive et arbitraire
- multiplie les exactions à l'endroit des populations civiles, des violations des droits de l'homme dont notamment :

- a) Pillage de la localité de Ntshimbu en date du 13 juillet 2003 où une quarantaine de personnes seront arrêtées et rançonnées ; beaucoup de biens extorqués ;

- b) Traitements dégradants infligés à un commerçant de la place surnommé "Jésus" en date du 15 juillet, pour avoir refusé de leur accorder sa jeep pour le transport du butin de pillage. Il a dû payer 15.000,00 Francs congolais pour sa libération ;
- c) Arrestation du chef coutumier de Museka qui sera humilié publiquement. Il perdra 15000 Francs congolais et son vélo ;
- d) Le 15 juillet à Kabala, Mimy, 15 ans (6è primaire) et fille de madame Jephania habitant le village Kabwe, sera fusillée à la jambe par un milicien may-may qui voulait la violer. La victime a été prise en charge par l'organisation Médecins Sans Frontières/France qui l'a acheminée à Lubumbashi pour des soins appropriés ;
- e) Le jeudi 17 juillet 2003, échange des tirs pendant plus de six heures entre des factions des miliciens may-may rivales dans la cité de Malemba. Les blessés parmi les miliciens, ont été acheminés à Lubumbashi par MSF-France pour des soins ;

Humiliation publique de monsieur CHOLA, administrateur de territoire assistant chargé des questions politiques. Il se tirera d'affaire suite à l'intervention du chef de Cité et grand chef Nkulu Dibwe Butombe Honoré. Monsieur CHOLA se trouve à Bukama pour un repos de reconstitution physique et morale.



Les enfants soldats May-May qui ont pris le contrôle de la cité de Malemba en mai 2003, après la mort de Kabale, leur "général"

➤ **En territoire de Bukama**

En date du samedi 19 juillet 2003, un affrontement entre les miliciens et les policiers a eu lieu à Mangi, village situé à sept kilomètres de Bukama, le long du

lac Kisale. Après que les policiers y aient délogé les may-may conduits par Mangi, tout le village s'est dépeuplé de ses habitants.

Sous les ordres de Madame Pélagie, femme de Mangi et milicienne, ses hommes ont :

- Le 12 juin 2003, tué et enterré monsieur Ngoy Mazoya Léonard à Kitembo,
- Le 15 juin 2003, ordonné ses hommes de tuer monsieur Guillaume Bendwa (marié et père de trois enfants) à Lukanga,
- Le 19 juillet au village Nkombe, tué
 1. Monsieur Pierre surnommé 'Féroce', agent de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR). Il fut dépecé en petits morceaux qui ont été vendus obligatoirement à tous les habitants du village au prix de 200 FC le morceau,
 2. Monsieur Kaimba, ancien agent de CPP (Comité de Pouvoir Populaire) à Kibondo
 3. Wiwi et ses deux compagnons non autrement identifiés

➤ **En territoire de Kabongo (axe Kitenge)**



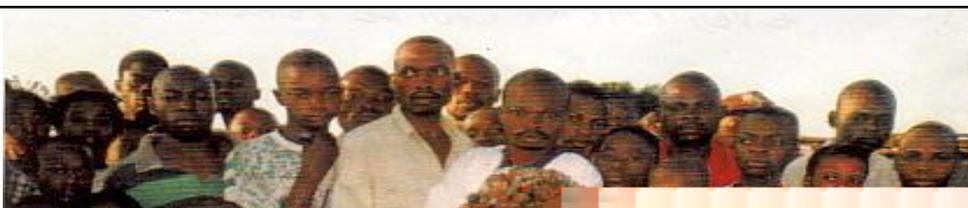
Chinja-Chinja dit "Le Charcutier" (en cerle) et son groupe des May-May dans la cité de Kabongo.

Il nous revient des témoignages recueillis qu'il se passe des événements graves dans le territoire de Kabongo,

En effet, un certain dénommé 'Chinja Chinja', terme kiswahili qui signifie littéralement 'égorge – égorge' ou mieux « charcutier » et un autre appelé Bakanda Bakoka (irréductible), tous deux, hommes du « général » Makabe s'illustrent jusqu'à ces jours par des abus, des attaques armées et des violations massives des droits de l'homme (mutilations).

Des personnes en provenance du territoire de Kabongo, des ONG internationales actives dans le secteur Kitenge – Ankoro, font état des pillages et des incendies des villages entiers (Mwine - ngoy, Kato, etc.), des tueries indiscriminées des populations civiles et des actes avérés de cannibalisme. La situation humanitaire est aussi très préoccupante.

Déjà, en 2002, le journaliste Béthuel Kasamwa Tuseko rapportait dans le revue de l'agence SYFIA les propos d'un anciens administrateur : « J'ai trouvé mon salut dans la fuite. Après avoir neutralisé mes gardes de corps, Bakanda Bakoka avait menacé de m'arracher les organes génitaux avec les ciseaux pour renforcer ses pouvoirs surnaturels » ; il continue en citant Monsieur Chola, ancien administrateur de territoire de Kamina, qui rapporte que « les miliciens dits may-may affirment tout haut que les seins des femmes sont une chair plus savoureuse que celle de la tortue et de l'antilope. Quand ils tuent une femme, ils se précipitent pour arracher les seins qu'ils grillent avant de les consommer ».



La population de Kabongo forcée de contempler les oeuvres macabres de Chinja-Chinja (Charcutier): un corps mutilé et exposé au public dont la tête est suspendue à un bâton. Le reste du corps est dans le sac.

(Avril 2003)

D. Réactions

a) Des pouvoirs publics

Suite aux dénonciations faites dans la presse sur le drame de Ankoro, le gouvernement a diligenté une enquête dont le résultat n'a pas été rendu public.

A l'approche de la mise en place des institutions de la transition qui regroupent toutes les parties aux accords de Lusaka, conformément à l'Accord Global et Inclusif et à la constitution de la transition, l'ancien gouvernement a tenté d'organiser devant la Cour d'Ordre Militaire qui n'existe plus, un procès marathon et suspect.

*** Du Gouverneur de la province du Katanga, Monsieur Aimé Ngoie Mukena Luse.**

Il convient de rappeler que le Gouverneur Aimé Ngoie Mukena est originaire, du groupement de Kabumbulu, collectivité de Mulongo en territoire de Malemba N'Kulu, district du Haut Lomami, province du Katanga.

Il est docteur en philosophie politique de l'Université de Lausanne en Suisse, titulaire d'un diplôme d'études supérieures de l'Université de Genève en plus d'autres formations universitaires en pédagogie appliquée, théologie, éthique et gestion des ressources humaines. Ancien député membre de l'Assemblée Consultative et Législative Parlement de Transition (ACL-PT).

Il est le gouverneur de la province du Katanga en exercice depuis décembre 2001, pasteur pentecôtiste, professeur à l'Université de Lubumbashi et membre du parti politique PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement) créé par l'actuel chef de l'Etat, Joseph Kabila.

Pendant qu'il se commet des actes de violations graves des Droits de l'Homme dans la région du nord Katanga, Les Ong des Droits de l'Homme locales, les médias, les agences humanitaires et celles du système des Nations Unies dénoncent dans plusieurs de leurs rapports, des actes de cannibalisme, incendies et destructions des biens meubles, des immeubles d'habitation et d'utilité publique, attaques armées contre les populations civiles, pillages, tortures et autres atteintes à l'intégrité physique et/ou morale, viols et autres violences sexuelles qui se commettent à Malemba N'Kulu, Bukama et Kabongo;

Les services administratifs et de sécurité locaux sont maîtrisés par les milices. Les chefs traditionnels et les notables fuient les lieux et trouvent refuge à Lubumbashi ;

Les agents des services des renseignements (ANR) sont mis en débandade ;

La police attaquée, toutes les armes, munitions et tenues ou uniformes emportés ;

L'Administrateur de Territoire Adjoint (ATA) chargé des questions politique se voit arrêté par la milice, il est maltraité et humilié publiquement. Pour sauver sa vie, il donne son vélo (seul moyen de locomotion en sa possession) et en rançon, une somme de 15.000,00 Francs Congolais. Une fois libéré, il fuit et va se réfugier à Bukama, territoire situé à une centaine de kilomètres en attendant que le gouverneur réagisse à ses multiples rapports.

Les rapports sont parvenus à Monsieur le Gouverneur de la province du Katanga par toutes les voies en plus de la radio (phonie) qui est installée dans ses bureaux liée en contact direct avec l'administrateur du territoire de Malemba N'Kulu lieu des événements sanglants.

Lorsqu'il se rend sur les lieux, en compagnie du Général de Brigade John Numbi Banza Tambo, le Gouverneur organise une rencontre restreinte appelée "Laboratoire" avec tous les chefs des milices Mai-Mai à Musao, quartier général May-May. Les services chargés de sécurité localement qui sont censés maîtriser les données n'ont pas pris part à cette réunion.

A l'issue de cette rencontre, de grandes mesures ont été prises : désormais, le « général » Makabe traite avec la hiérarchie de la province par l'entremise de l'administrateur du territoire de Malemba N'Kulu. Pour l'encourager à mieux faire son travail, de l'argent liquide, une moto, des vélos, des habits usagés (friperies), des sacs de sel lui ont été remis par le gouverneur de province.

Cependant, l'autorité provinciale, réagissant à un communiqué de presse d'une ONG locale des droits de l'homme tient une conférence de presse à Lubumbashi au cours de laquelle, il informe l'opinion publique que « les May-May sont désarmés ».

Cette issue avait surpris et inquiété les notables de la chefferie de Kayumba qui ont écrit à la Présidence de la République.

Au mois de février 2003, d'autres cas d'atrocités sont rapportés par diverses sources.

Monsieur le gouverneur, en compagnie du Général John Numbi , se rendent encore dans le territoire de Malemba N'Kulu où ils organisent une autre rencontre avec le « général » Makabe et les chefs de factions Mai-Mai au quartier général des Mai-Mai à Musao. A l'issue de celle-ci, le « général » Makabe est, une fois de plus, gratifié ; il est désigné « chef de la sécurité de tout le territoire de Malemba-N'Kulu » et ses environs.

Conscient de ses nouvelles responsabilités et leurs exigences, le « général » Makabe réorganise sa milice.

1. Première mesure: il accède à l'exigence du gouverneur de relever Kabale de la tête de la faction May-May de Kayumba ;
2. Le « général » Kabale restera gardé au quartier général en punition, de février à mai 2003 ;
3. Dans la cité de Malemba N'Kulu, au « général de Brigade » N'Soko, on a adjoint le « capitaine de guerre » Jonathan ;
4. Dans la chefferie de Kayumba, le « général de Brigade » Kabale est remplacé par Lonya secondé par M. Kasamina, fils du « général » Kabale en punition ;
5. A Museka, le « général » Mvwende wa Mutumpa Kalunga reste, mais élevé au rang de chef de groupement secteur par une décision du gouverneur de la province ;
6. A Mulongo, le « général » Gédéon est maintenu ;
7. De même à Mwanza, et ailleurs.

Les patrouilles sont organisées par ces miliciens (âgés de 12 à 20 ans) qui perçoivent les taxes dans les marchés, instruisent des cas de conflits entre habitants. Même à la cité administrative de N'Kulu, les milices Mai-Mai surveillent, rentrent dans les bureaux administratifs lorsqu'elles ont à dire à l'Administrateur.

Elles sont armées des AK 47, Uzzi, MAG, lance-roquettes, baïonnettes. Un messenger vient régulièrement de Musao des fois avec des messages écrits à transmettre à monsieur le gouverneur via l'Administrateur du territoire.

Depuis la survenance de tous ces événements, aucune information judiciaire n'est ouverte à charge des « auteurs ». Aucune fois, le gouverneur s'est élevé contre cet état de chose, aucune poursuite n'est engagée et pourtant en tant que dépositaire de l'autorité de l'Etat dans la province, il a autorité sur les différents services de l'Etat dans la province qu'il peut réquisitionner ou instruire pour maintenir l'ordre public : Armée, police, services de renseignements, etc.

Son comportement d'autorité de province de droit a été doublé par contre d'un agissement d'autorité de fait. Le gouverneur de province a créé des nouveaux liens qu'il a entretenus avec les milices May-May. De fait, il a réussi à restructurer la milice, il a mis sur pied un mécanisme de contrôle pour s'assurer de la transmission des ordres aux groupes May-May. Il a assumé les fonctions et s'est comporté comme le chef des May-May, la milice armée. Il a été au quartier général de Musao où il a eu des réunions avec la quasi-totalité des chefs May-May et nulle part, on n'a vu un seul chef lui résister dans sa démarche.

Le gouverneur a visité la milice armée, lui a apporté de l'argent et autres cadeaux (moto, vélos, habits d'occasion, etc.) . Pour la circonstance, il était en compagnie des hautes autorités militaires venant du gouvernement central de Kinshasa. Tout ceci arrive au moment où la milice se comporte comme mouvement hostile à la population et les institutions publiques, commet des actes criminels et répréhensibles à répétition.

Le gouverneur de la province, dans cette circonstance, détrône le chef secteur de sa localité d'origine, Kabumbulu, au profit d'un chef May-May, le « général » Mwendé. Il ramène la mère du « général » Makabe et ses gardes du corps, à bord de son avion, à Lubumbashi pour des soins de santé. Après ces soins, il leur a payé des billets pour le retour. Il a donné 180.000,00 Francs Congolais, équivalant à 450 US dollars pour organiser le deuil du « général » Kabale, sans qu'une seule victime des actes de Kabale ne soit visitée, même pas les veuves des administratifs tués dans ces événements.

Cette attitude du gouverneur a assuré que les responsables des dits actes ne seront pas poursuivis et les activités de la milice sont encouragées.

En outre, du fait qu'il n'a pas exercé le contrôle qui convenait sur ces forces et pourtant, il savait, ou, en raison des circonstances qui l'ont amené à Malemba-N'Kulu, aurait dû savoir, que ces forces commettaient ou allaient commettre ces actes criminels ;

Du fait qu'il a délibérément négligé de tenir compte d'informations diffuses qui lui sont parvenues de plusieurs sources, des rapports qui indiquaient clairement l'existence des faits et le risque d'en connaître d'autres;

Ces actes criminels lui étaient rapportés du fait de sa responsabilité et de son contrôle effectif qu'il exerce sur l'étendue du territoire provincial. En tant que gouverneur de la province du Katanga, il n'a pris aucune mesure nécessaire et raisonnable qui était en son pouvoir pour en empêcher ou en réprimer l'exécution ou pour en référer aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de poursuites.

Pour ces raisons, il est responsable des crimes commis dans le Nord Katanga et devra en répondre.

*** Le Général de Brigade, John Numbi Banza Tambo**

Général John Numbi Banza Tambo, connu comme Général John Numbi, originaire du territoire de Malemba-N'Kulu, district du Haut-Lomami, province du Katanga.

L'article 178 de la constitution de transition promulguée le 04 avril 2003, ainsi que le stipulaient les constitutions antérieures : « Les Forces armées de la République Démocratique du Congo ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national (...) et de protéger les personnes et leurs biens ». L'article 182 renchérit : « nul ne peut, sous peine de haute trahison, organiser, des formations militaires, para-militaires ou des milices privées, ni entretenir une jeunesse armée ou subversive ».

Le Général John Numbi Banza Tambo, connaissant les dispositions constitutionnelles de la RDC, en sa qualité de Général de brigade des FAC, commandant des forces aériennes ;

Au moment où se commettent des actes graves dans la région du nord Katanga dénoncés par les Ong des Droits de l'Homme locales, les mass médias, les agences humanitaires et celles du système des Nations Unies et que l'opinion nationale

s'attend à ce que les présumés auteurs des pillages, tueries et autres actes barbares sur les populations soient neutralisés et poursuivis ;

Le Général John Numbi accompagne le gouverneur de la province du Katanga, pour gratifier les dirigeants des milices armées en leur remettant des cadeaux, de l'argent en espèce et en les élevant à des postes de responsabilité au sein des institutions de l'Etat chargées de la sécurité, **paralysant ainsi l'appareil de l'Etat dans cette entité.**

Le Général John Numbi Banza Tambo participe et prend parole à des rencontres avec les chefs des milices Mai-Mai à Musao. Sa participation à ces réunions a eu une plus grande signification pour l'entreprise des milices qui se sont vues encouragées dans la poursuite de leurs actes. Eux qui avaient peur et s'attendaient à des arrestations en cascade de la part de la plus haute autorité de l'armée qu'ils n'avaient jamais rencontrée, ont été traités comme des bienfaiteurs.

La présence du Général John Numbi à côté du gouverneur de la province a donné plus de poids à la démarche de soutien des milices que la délégation civile ne pouvait avoir dans ce contexte de guerre, bien que dirigée par le gouverneur de province.

Raison de plus pour le « général » Makabe de prendre très au sérieux sa désignation à la tête de la sécurité dans le territoire de Malemba-N'Kulu, **au détriment des forces régulières.** Pour le moment, tous les miliciens se prévalent de la présence du Général John Numbi dans leur quartier général pour légitimer leurs actions. *« Si le président de la République était contre nous, il ne pouvait pas envoyer son Général, commandant des forces aériennes »,* disent-ils.

La conférence de presse tenue à Lubumbashi à l'issue de la visite du quartier général au cours de laquelle, le gouverneur avait informé l'opinion publique que « les Mai-Mai sont désarmés » a eu un maximum de crédit grâce à la présence d'un officier général militaire à côté du gouverneur, le Général de brigade John Numbi.

En plus de l'encouragement fait à l'entreprise de la milice dite May-May, le Général entretient des relations particulières avec le « général » Makabe qui favorisent l'impunité dont ce dernier jouit. Les témoignages concordants attestent que le « général » Makabe fait des fétiches pour le Général John Numbi. Il a sollicité et obtenu la désignation, par le gouverneur, de Banze Mukangala l'un des proches de Makabe, comme chef secteur de Mwanza sa chefferie d'origine (John Numbi) et

le Chef Mai-Mai Mwende chef de la localité de Kabumbulu dont le gouverneur Aimé Ngoie Mukena est originaire.

Si personne ne témoigne contre le Général John Numbi qu'il ait ordonné des actes criminels, d'autres attestent qu'il a encouragé leur commission ; il en a facilité la commission en apportant son aide financière et matérielle.

Le Général John Numbi a contribué à l'entreprise de la milice dite May-May en leur achetant la seule moto du milieu et des vélos qui facilitent le déplacement du « général » Makabe et les chefs des troupes. La moto sert à contrôler les différentes positions des forces May-May, les vélos facilitent le déplacement des émissaires entre les différentes bases ; et le Général John Numbi avait bonne connaissance de l'intention du groupe May-May de commettre des actes criminels et était informé des actes antérieurs de ces milices.

En sa qualité d'officier supérieur de l'armée régulière de la RDC, il a délibérément négligé ou refusé de tenir compte d'informations qui lui indiquaient clairement que les miliciens May-May s'attaquaient et tuaient des populations civiles et n'a pris aucune disposition nécessaire et raisonnable en son pouvoir pour empêcher ou réprimer l'exécution ou pour en référer aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de poursuites.

Pour ces raisons, il est tenu pour responsable des actes criminels commis par les milices dites Mai-Mai.

b) Des ONG des droits de l'homme

Elles ne cessent de dénoncer tous les événements conduisant tous à de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qu'elles soient ou aient été commises à Ankoro, à Malemba-N'Kulu ou à Kabongo. (voir les multiples communiqués de presse sur ces drames et atrocités qui dépassent l'entendement humain) ;

Elles ont décrié la tentative d'organiser un procès devant la Cour d'Ordre Militaire qui ne garantissait pas un procès juste et équitable, dans un temps infra court et à une période suspecte.

c) Des organisations humanitaires

Des rapports internes de Médecins Sans Frontières / France, du Comité International de la Croix Rouge, de Vision Mondiale et autres, jugent la situation humanitaire de catastrophique. (voir les sites web de ces ONG).

E. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les trois organisations notent d'une part que des manœuvres dilatoires se développent autour du procès sur le drame d'Ankoro afin de soustraire les vrais coupables de la justice et sacrifier des innocents, et de l'autre, les moyens logistiques et financiers font défaut pour l'organisation d'un procès équitable qui devrait juger des crimes graves prévus par le statut de la Cour Pénale Internationale ratifié par la RDC le 30 mars 2002 dans le cadre de la complémentarité en vertu de l'article 1^{er} de ce statut.

En ce qui concerne les **atrocités** de Malemba-N'Kulu et de Kabongo, les organisations relèvent qu'il n'y a aucun suivi ni de la part des autorités locales ni de celle du gouvernement central ; les may-may qui défient l'Etat jouissent d'une **connivence** des autorités publiques. Durant la période de l'enquête de nos trois organisations, l'administration publique était **inopérante voire** inexistante, et tous les officiels devaient une allégeance de fait aux chefs de la milice may-may. De nombreux témoins ont déclaré à nos organisations que les miliciens traitent directement avec « la haute hiérarchie ».

Par ailleurs, ces vagues de conflits ont permis l'instrumentalisation et la récupération politicienne des différends coutumiers dans le territoire de Malemba-Nkulu. La collectivité de Kayumba, le groupement de Kabumbulu et la chefferie de Bunda en sont une bonne illustration.

En guise de conclusion générale, l'ASADHO, le CDH et la CVDHO recommandent :

I. Aux ONGs des droits de l'homme, humanitaire et de développement, Eglises, associations caritatives, etc.

- De continuer à attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur les atrocités dans le nord du Katanga, qui sont aussi violentes et meurtrières que la situation dans le district de l'Ituri, Province Orientale ;
- De continuer à exiger que des enquêtes soient ordonnées pour faire la lumière sur ces atrocités et traîner les coupables devant la justice. Si l'incapacité de l'Etat d'agir perdurait, il serait important d'entreprendre des actions de plaidoyer afin d'obtenir la remise des coupables à la Cour Pénale Internationale ;

II. A l'actuel gouvernement de transition

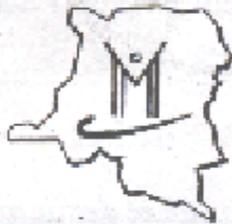
- De prendre les mesures coercitives **et conservatoires**, en attendant un jugement définitif, à l'endroit des autorités locales et provinciales qui se sont rendus coupables des faits constitutifs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.
- De désarmer la milice Mai-Mai et pourvoir à la réinsertion sociale de ses éléments en déférant leurs responsables devant une juridiction compétente;
- De restaurer la présence de l'Etat dans la région ;
- D'ordonner l'ouverture d'un nouveau procès sur les événements d'Ankoro ;

III. A la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC).

- De déployer une équipe importante dans la région foyer de troubles, comme en Ituri, en appui aux trois officiers de la MONUC basés à ANKORO et la police du district réduite à une simple horde d'oisifs par les autorités locales.

IV. TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	2
I. Sommaire	3
II. Introduction	5
III. Conflits armés et massacres au Nord-Katanga	7
A. Présentation géographique de la zone des conflits	7
B. Circonscription des groupes armés dans la zone trouble	7
a) Les Forces armées et la police nationales congolaises	7
b) La milice « Hutu »	8
c) Les milices maï-maï	9
C. Genèse et déroulement des conflits	11
a) Massacres d'Ankoro en novembre 2002	11
➤ Des principaux acteurs	17
b) Les événements du territoire de Malemba Nkulu	22
➤ Groupement de Ngoy – Mani – Kabumbulu	22
1° Premières vagues de troubles	22
2° Deuxième vague de troubles	22
➤ Collectivité de Kayumba : 2002-2003.....	23
1° Le décès de Kabale	27
1° Les obsèques du père de Kabale	29
➤ Territoire de Bukama	30
➤ Territoire de Kabongo (axe Kitenge)	31
D. Réactions	<u>33</u>
a) Des pouvoirs publics	33
b) Des ONG des droits de l'homme	39
c) Des organisations humanitaires	39
E. Conclusion et recommandations	<u>40</u>



ASADHO

ASSOCIATION AFRICAINE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Adresse: Avenue de la paix n°12, Immeuble Katalay, Kinshasa - Gombe

Téléphone: 00243 98 24 61 47, 99 37 493

E-mail: asadhokin@yahoo.fr

Président: Amigo NGONDE FUNSU



CDH

CENTRE DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT HUMANITAIRE

Adresse: Avenue Maniema n°40, Commune de Lubumbashi, Katanga

Téléphone: 00243 970 23 502, 00243 99 40 324

E-mail: cdh@ic-lubum.cd

Directeur: Dieudonné Been Masudi Kingombe

RAPPORT CONJOINT ASADHO-CDH-CVDHO

Comité d'édition

Amigo Ngonde Funsu
Dieudonné Been Masudi
Peter Ngoy Kaodi

Comité de rédaction

Amigo Ngonde Funsu
Dieudonné Been Masudi
Peter Ngoy Kaodi
Robert Vahighene Vusolo
Hubert Tshiswaka Masoka

CVDHO

COMMISSION DE VULGARISATION DES DROITS DE L'HOMME

Adresse: Avenue Lomami n°36,
Commune de Lubumbashi

Téléphone: 00243 970 11 202

E-mail: cvdho@yahoo.fr,
cvdho@mwangaza.cd

Président: Peter Ngoy Kaodi

Nos remerciements à WESTMINSTER FOUNDATION FOR DEMOCRACY